

	Règlement Championnat de France UNSS Tir Sportif 2017 / 2018	
--	---	---



Niveau de compétition, catégories d'âge et disciplines :

Deux niveaux de compétition

- Championnat de France UNSS Excellence (par équipe d'établissements)
- Championnat de France UNSS Para-tir (règlement adapté selon le degré de handicap)

Deux catégories d'âge

- Collège
- Lycée

Deux disciplines

- Carabine 10 mètres
- Pistolet 10 mètres

Tous les tirs s'effectueront sur ciblérie électronique.

Conditions de participation :

Pour tous les participants (handi et valides) :

- Être licencié à l'UNSS pour la saison sportive en cours.
- Pour chaque académie représentée (au moins une équipe qualifiée pour le championnat de France UNSS), un jeune officiel de niveau académique sera présent pour œuvrer à l'arbitrage de la compétition.

Pour le CdF UNSS Excellence :

- Toute équipe pour participer au championnat de France doit concourir et se qualifier à l'échelon national via un championnat académique.
- Une équipe d'établissement peut participer dans les deux disciplines en compétition (Pistolet 10 mètres ou Carabine 10 mètres), sous réserve de qualification lors du championnat académique.
- L'un des deux tireurs sera « Jeune Coach ».

Les services régionaux UNSS organiseront des championnats académiques ou inter-académies (selon le nombre d'associations sportives participantes par académies). Les deux premières équipes d'un championnat académique, d'associations sportives différentes de chacune des disciplines (Pistolet ou Carabine 10 mètres) et catégories (Collège ou Lycée), seront qualifiées au championnat de France.

Sur justifications pertinentes, des demandes de repêchage pourront être effectuées en vue de participer au championnat de France, dans les disciplines et catégories spécifiées.

La remontée des résultats des championnats académiques se fera impérativement avant le **Vendredi 14 Mars 2018 à 10 h 00.**

RÈGLEMENT COMPÉTITION

- Championnat de France UNSS Excellence

Contrôle des armes et des équipements obligatoire pour tous les participants.

En matière de sécurité et d'arbitrage (conformité de l'arme, de l'équipement, conditions de tir, etc.), le règlement FFTir en vigueur est appliqué.

Dans le cas de l'utilisation d'une potence, la mise en place se fera par le Jeune Coach.

En matière de tenue, les jeans et pantalons ou short troués ne seront pas tolérés – conformément au règlement FFTir en vigueur. Un équipement sportif est requis pour participer à ce championnat. De même, des chaussures fermées sont obligatoires.

Format de compétition

Compétition par binômes.

Équipes de deux tireurs (mixité facultative) – Tireur A et Tireur B, dont le Jeune Coach.

Relais d'un total de 80 coups sur un même poste entre deux tireurs d'un même établissement, définit comme suivant :

Durée totale impartie : 2 heures et 10 minutes

- 10 minutes d'installation pour les deux tireurs d'une même équipe d'établissement.
- 20 minutes de préparation et d'essais au total pour les deux tireurs d'une même équipe. Le tireur A et le tireur B doivent ainsi s'organiser conjointement pour optimiser le temps de préparation et d'essais de chacun.
- À la fin du temps de préparation et d'essais, 1 heure 40 minutes de match réparti comme suit :

4 séquences de 20 plombs :

1 ^{ère} séquence :	20 coups tireur A
2 ^e séquence :	20 coups tireur B
3 ^e séquence :	20 coups tireur A
4 ^e séquence :	20 coups tireur B

Le respect de ce schéma de séquences est primordial. Un tireur ne peut enchaîner deux séquences consécutives. Chacune des séquences se fera sans essai. Une séquence n'a pas de durée limitée. Seul le temps global de ces quatre séquences est défini. Les binômes adopteront la meilleure stratégie pour gérer au mieux le temps pour chacun des tireurs de l'équipe.

À la fin de chaque séquence, l'arbitre (Jeune Officiel) procédera au changement de tireur et déclenchera la séquence suivante, en relation avec l'équipe technique de la compétition et en faisant respecter les règles et mesures de sécurité en vigueur.

Tout coup hors délai sera considéré comme nul et comptabilisé zéro.

Une fois le temps de compétition terminé, les scores des quatre séquences d'un établissement seront additionnés pour obtenir le résultat total de l'AS et établir les classements pour chaque discipline et catégorie.

Pour la Carabine 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au dixième de point (... / 872 points).

Pour le Pistolet 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au point entier (... / 800 points).

Si égalité, les éventuels ex-aequo seront départagés comme suit :

- Pistolet 10 mètres : plus grand nombre de « mouches »
- Carabine 10 mètres : remontée des séries

Les trois meilleurs scores dans chaque discipline et catégorie se verront décernés les médailles d'or, d'argent et de bronze du championnat de France UNSS, ainsi que le titre de champion de France scolaire correspondant pour le meilleur résultat de chaque discipline et catégorie.

- **Interventions du Jeune Coach**

À venir

- **Championnat de France UNSS Para-tir**

Compétition en individuel.

Règlement adapté FFTir en vigueur appliqué.

- Carabine 10 mètres : 40 coups (score sur 436 points – décompte au dixième).
- Pistolet 10 mètres : 40 coups (score sur 400 points – décompte au point entier).

15 minutes préparation et d'essais

50 minutes de match – 40 coups

Tout coup hors délai sera considéré comme nul et comptabilisé zéro.

Les arbitres (Jeunes Officiels) veilleront au respect des règles de sécurité à l'entrée et à la sortie du pas de tir, ainsi que pendant la durée du match.

Les trois meilleurs scores dans chaque discipline et catégorie se verront décernés les médailles d'or, d'argent et de bronze du championnat de France UNSS, ainsi que le titre de champion de France scolaire correspondant pour le meilleur résultat de chaque discipline et catégorie.